

Bulletin départemental

n°351

du 30 avril 2026

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Appel à candidatures sur poste de Professeur des Ecoles Maître Formateur (PEMF) hors école d'application- Rentrée scolaire 2026	3



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 10 avril 2026

Cellule ADASEN

Dossier suivi par :
Karine TELOUK
Tel : 04 91 99 66 40
ce.cpdiena1@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Le Directeur académique des Services de
l'Éducation Nationale des Bouches-du-
Rhône
A
Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles
S/c
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation Nationale

Objet : Appel à candidature sur poste de PEMF hors école d'application - Rentrée scolaire 2026.

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de candidature sur poste à l'année de **PEMF hors école d'application**.

Les enseignants souhaitant participer à cet appel à candidature doivent obligatoirement candidater par la voie hiérarchique.

La fiche de poste détaillée est annexée à la présente note de service.

I. Procédure de recrutement

Les candidats doivent transmettre une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae détaillant notamment leurs compétences disciplinaires spécifiques et leur éventuelle expérience en formation. L'IEN émet un avis sur chaque candidature avant sa transmission à la DSDEN. (ce.cpdiena1@ac-aix-marseille.fr)

II. Calendrier et communication

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 15 mai 2026.

La sélection des candidats est assurée par une commission chargée d'examiner les dossiers, qui se réunira au cours du mois de mai 2026. Cette commission pourra, le cas échéant, organiser un entretien afin de vérifier l'adéquation du profil du candidat avec les exigences du poste. Les candidats concernés recevront une convocation par courrier électronique sur leur messagerie académique.

Les enseignants ayant obtenu un avis favorable seront contactés en fonction des besoins et du nombre de postes à pourvoir, à l'issue du mouvement des personnels en école d'application au sein du département au plus tard le 12 juin 2026.



Jean-Yves BESSOL

FICHE DE POSTE PEMF HORS ECOLE APPLICATION

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	2026 - PEMF
	INTITULE DU POSTE	Professeur Maître Formateur
	PLACE DU POSTE	Sous l'autorité de l'A-Dasen : Le maître formateur, professeurs des écoles, est titulaire d'un poste d'enseignant dans une école et exerce une double mission : une mission d'enseignant en tant que maître responsable d'une classe, une mission de formateur.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les missions du PEMF sont définies conformément au référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs, tel que précisé en annexe 1 de la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015, parue au Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015.
	MISSIONS	Dans le cadre de ses fonctions, le professeur des écoles maître formateur assure le suivi des professeurs des écoles stagiaires (PES/FSTG) et l'accueil d'étudiants (L1, L2, L3, M1 et M2) au sein de sa classe. À ce titre, il est chargé de : - assurer une fonction tutorale tout au long de l'année scolaire : visites-conseil, accompagnement à l'analyse des pratiques et à la rédaction du portfolio ou de l'écrit réflexif, rédaction de rapports de visite et de bilans, dépôt de documents sur la plateforme de suivi COMPAS ; - intervenir au sein de l'INSPE, à hauteur de 30 heures minimum ; - contribuer à l'évaluation du parcours de professionnalisation des PES/FSTG dans le cadre de la procédure de titularisation ; - accueillir des stagiaires en observation et en pratique accompagnée (SOPA), ainsi que certains PES/FSTG, au sein de sa classe ; - participer aux actions de formation continue organisées par la DSDEN ; - contribuer à la production et à la diffusion d'outils pédagogiques dans le cadre des groupes départementaux ; - accueillir des étudiants et des formateurs de l'INSPE dans sa classe pour la mise en œuvre de modules de formation ou l'observation de gestes professionnels (travaux dirigés de terrain) ; - participer aux oraux blancs de préparation au CRPE ; - prendre part aux actions de formation et aux dispositifs de recherche-action conduits par l'INSPE ; - participer aux réunions de coordination avec les différents acteurs de la formation (INSPE, IEN, PEMF).
	FONCTIONS	- assurer le tutorat des professeurs stagiaires : suivi individualisé, rédaction des rapports de visite, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité ; - collaborer aux dispositifs d'accompagnement renforcé et aux dispositifs d'aide destinés aux professeurs stagiaires ; - participer aux jurys de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires ; - participer à des commissions d'entretien.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	COMPETENCES	Les compétences attendues s'inscrivent dans le cadre du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, ainsi que dans celui du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs précité. À ce titre, le candidat devra être en capacité de : - travailler en équipe et coopérer avec l'ensemble des acteurs de la formation ; - s'engager avec rigueur, disponibilité et exemplarité dans les missions confiées ; - communiquer avec aisance, tant à l'écrit qu'à l'oral, auprès de publics variés ; - faire preuve de qualités d'écoute, d'analyse et d'accompagnement des pratiques professionnelles ; - mobiliser une connaissance approfondie des enjeux didactiques et pédagogiques ; - maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; - disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles ; - s'inscrire dans une démarche réflexive et de développement professionnel continu.
	PRE-REQUIS	- Être titulaire d'un CAFIPEMF. - Être mobile sur l'ensemble du département.
	CONDITIONS D'EXERCICE	Au titre de ses fonctions de PEMF, l'enseignant bénéficie, pour l'année scolaire, d'une décharge d'enseignement à hauteur de 33 %, selon des jours prédéfinis en fonction des contraintes liées à la formation des professeurs des écoles stagiaires.
	NOMINATION	Obtention d'un poste à titre définitif au barème via MVT1D, au sein d'une école d'application. Obtention d'un poste hors école d'application à l'année (reconduction possible au regard des besoins identifiés par la DSDEN).
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par la voie hiérarchique, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une note publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	DSDEN - ce.cpdiena1@ac-aix-marseille.fr